



14ème législature

Question N° : 57782	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > cérémonies publiques et fêtes légales	Tête d'analyse > défilé du 14 Juillet	Analyse > armées étrangères. Algérie. Vietnam. participation.
Question publiée au JO le : 24/06/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la participation des forces armées de la République algérienne démocratique et populaire et de la République socialiste du Vietnam au défilé du 14 juillet 2014 sur les Champs-Élysées, au titre des pays belligérants de la guerre de 1914-1918. La République algérienne a été proclamée le 5 juillet 1962, ses forces armées n'ont donc pas pu prendre part à la Première guerre mondiale. De la même manière, la République démocratique du Vietnam a été fondée en 1945, et n'a donc pas été engagée dans ce conflit. Il lui demande pourquoi les héritiers des combattants de l'ALN, du FLN et du Viêtminh seront honorés en lieu et place des soldats de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales.